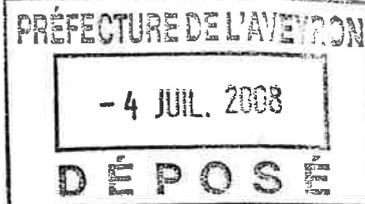


**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **RULLAC ST-CIRQ**

Séance du **27 juin 2008**



Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille huit, le 27 juin à 21 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ROBERT Patrick.

**Etaient présents : MM.**

ALMAYRAC - COUDERC - GRIMAL Yohan - GINTRAND - PALLIEZ - BRIANE - GRIMAL Fabien - CAILHOL - GAILLARD

Date de convocation :

**16 juin 2008**

Date d'affichage :

Absent et excusé : FABREGUES

M. me PALLIEZ Myriam a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

CONCESSION  
CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il devient nécessaire de réajuster le prix d'achat des concessions des cimetières de Rullac et de St-Cirq, qu'il y a lieu de limiter les différentes catégories de concessions et délimiter leur surface.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de limiter au maximum à 9 m<sup>2</sup> la surface des concessions aux cimetières de Rullac et de St-Cirq,
- de n'attribuer que des concessions perpétuelles,
- de fixer le tarif de vente à 11 € le m<sup>2</sup>.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de le et publication ou  
notification du

Le Maire,

